

A Montreuil le 28 octobre 2021.

Télétravail : Doucement mais surement ?

DS Smith : LE TÉLÉTRAVAIL MÉRITE
UN CADRE!!!...



Le 28 octobre, la direction a réuni les organisations syndicales afin d'avancer sur « une charte télétravail » fixant les bases de futurs accords dans les sites. La direction aurait voulu, dans l'idéal, que des accords soient négociés et signés pour le 12 novembre et au plus tard fin décembre 2021.

Dans un premier temps, la **FILPAC-CGT** DS Smith France est surprise de constater que le « one DS Smith » soit encore un écran de fumée. Force est de constater que pour le télétravail, si certains sites en pratiquent encore, d'autres n'en font plus du tout.

Concernant la « charte télétravail », il y a encore beaucoup de travail, notamment sur les postes susceptibles d'être concernés. En effet la liste proposée est extrêmement restrictive et ne prend pas en compte l'ensemble des emplois qui pourraient être concernés.

Les arguments de la direction qui veut commencer petit avec seulement **un jour** de télétravail par semaine sur certains postes et revoir après en fonction de ce qui se passe, ne tiennent pas pour la **FILPAC-CGT** DS Smith France. DS Smith se revendique un grand groupe, alors ayons les ambitions de voir plus grand.(ou « à la hauteur)

Pour finir, mise à part au début de la mise en place où la direction pourrait allouer un budget pour que les salarié.es puissent s'équiper (prise en charge de la moitié des frais et au maximum, à ce jour 90€), hors de question de payer le barème URSSAF par la suite. Mise à part le maintien des tickets restaurant qui est obligatoire, rien !

La **FILPAC-CGT** DS Smith France vous tiendra informée de la suite des discussions et n'hésitez pas à interpeller vos élu.es locaux si vous avez des questions.

La FILPAC-CGT DS Smith France.